

Collecte des déchets : horaires et jours de passage 2020

2020 COURDIMANCHE COLLECTE DES DÉCHETS EN PAVILLONS

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUN	
01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
26	27	28	29	30	31						

- ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
- EMBALLAGES ET PAPIERS
- DÉCHETS VERTS ET FERMENTESCIBLES (+ sapins en janvier)
- ENCOMBRANTS ET DEEE (déchets électriques/électroniques)

le 4^e jeudi de chaque mois.

→ Vos déchets doivent être présentés la veille du jour de la collecte à partir de 20h (collecte entre 6h et 13h), y compris les jours fériés.

VERRE ET TEXTILES : en boîtes d'apport volontaire proches de chez vous.

* Les Ramasse-Mais Déchets : ouvert à tous les habitants des 13 communes de Cergy-Fontaine. Adresses, horaires et infos sur cergypontaine.fr

JETEZ MOINS...

- Les objets ont plusieurs vies : recyclage, réparation, customisation, partage...
- À l'équipe Ramasse-Mais Déchets (Cergy), vous pouvez en faire don aux familles dans le besoin.
- Les brodeuses, les croquis sont utiles.
- Allez généralement récupérer vos objets sur cergypontaine.fr
- Pour connaître tous les bons usages et les bons gestes, rendez-vous sur la page Facebook Je recycle mes déchets à Cergy-Fontaine.

JETEZ BIEN !

BACS

- Les ordures ménagères sont à mettre en sac, avant d'être jetées dans le bac gris.
- Les emballages et l'ensemble des papiers sont à mettre en vrac dans le bac jaune.
- Nettoyez le bac du débarras public, le plus vite possible !
- Afin de faciliter la collecte, placez le poignée de votre bac vers la rue.
- Pour le maintenance, contactez le 01 34 41 90 00

Collecte ordures ménagères

Habitat pavillonnaire et collectif : mardi matin

Bacs à couvercle vert : pour les ordures ménagères résiduelles

Les déchets doivent être au préalable mis dans des sacs hermétiquement fermés

Les contenants doivent être sortis au plus tôt la veille, après 20h, et les conteneurs rentrés immédiatement après la collecte. Afin de faciliter la collecte, placez la poignée de votre bac vers la rue.

Collecte sélective, emballages et papiers

Tous les lundis entre 6h et 13h.

Bacs à couvercle jaune : pour les emballages et papiers

Les déchets doivent être mis en vrac dans le bac

Les contenants doivent être sortis au plus tôt la veille, à partir de 20h, et les conteneurs rentrés immédiatement après la collecte.

Collecte déchets verts et fermentescibles

Tous les mercredis entre 6h et 13h.

Branches : Ne sont collectés que les branches et branchages présentés en fagots liés et dont la longueur n'excède pas un mètre environ.

Bioseau : pour les déchets fermentescibles

Les déchets doivent être mis en vrac dans le bioseau

Attention : Il ne doit pas être déposé plus de 4 sacs déchets verts par semaine. Aucun sac supplémentaire ne sera ramassé.

Collecte des encombrants

Le 4^eème jeudi de chaque mois.

Les objets doivent être transportables à deux, respecter la sécurité des agents et des piétons.

La peinture, les gravats et autres déchets spéciaux et dangereux ne sont pas des encombrants

Les conteneurs détériorés ou incendiés doivent être signalés aux services techniques de la mairie par fax, email ou courrier en précisant :

le nom de la résidence ou du groupe d'immeubles,
l'adresse exacte à laquelle est rattaché le conteneur,
le type de conteneur (ordures ménagères ou couvercle jaune),
le nom et le numéro de téléphone de la personne à contacter.

Les déchèteries

5 déchèteries sont à disposition près de chez vous. Retrouvez les sur le site de l'Agglomération :
<https://www.cergyponoise.fr/les-decheteries>

Infos pratiques

Verre et textiles : aux bornes d'apport volontaire proches de chez vous

Documents

[Calendrier de collecte 2020](#)

[Flyers Rendez-vous des déchets](#)

Contact

Tél : 01 34 41 90 00

contactdechets@cergyponoise.fr

Infos + : <https://www.cergyponoise.fr/dechets>